

**DEPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES

**Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 juin 2025
L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi 19 juin 2025, 20h00**

Le Conseil Municipal, dument convoqué le 13 juin 2025, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Madame Françoise LECOUFLE, son Maire en exercice.

Etaient présents :

Mme Françoise LECOUFLE Maire, M. Philippe LLOPIS Maire adjoint, M. Philippe GERBAULT Adjoint au Maire, M. Daniel GASNIER Adjoint au Maire, Mme Corine KOJCHEN Adjointe au Maire, M. Ambroise TOIN Adjoint au Maire, Mme Aïcha GASSET Adjointe au Maire, M. Dominique RODRIGUEZ Adjoint au Maire, Mme Peggy TRONY Adjointe au Maire, M. Gilles DAUVERGNE Conseiller municipal délégué, M. Romain BLONDEL Conseiller municipal délégué, M. Eric LEANDRE Conseiller municipal délégué, Mme Cathy BRUN Conseillère municipale déléguée, Mme Marie-Laure BATAILLE Conseillère municipale déléguée, Mme Rosa LOPES Conseillère municipale, M. Ibra FAYE Conseiller municipal, M. Thierry JACQUARD Conseiller municipal, M. Manuel ALBUQUERQUE Conseiller municipal, Mme Martine MEDAILLE Conseillère municipale, Mme Corinne DUBOIS Conseillère municipale, Mme Dalila SIDHOUM Conseillère municipale, Mme Rachida BOULILA Conseillère municipale, Mme Delphine BORGNA Conseillère municipale.

Ont donné pouvoir :

Mme Martine VALLET à M. Daniel GASNIER, M. Kamel NEBBACHE à M. Dominique RODRIGUEZ, Mme Jennifer RAFFRAY à Mme Corine KOJCHEN, M. Sylvain AUBERT à Mme Françoise LECOUFLE, Mme Mahab CHAUDHRY à M. Philippe GERBAULT, M. Cédric LONGATTE à M. Philippe LLOPIS, Mme Christine LIAMBO à M. Ibra FAYE, M. André BLANCHET à M. Ambroise TOIN, Mme Aurélie ARCHIMEDE à Mme Peggy TRONY.

Absents excusés :

M. Serge DALEX.

Absents non excusés :

Mme Carol GAIN, M. Stéphane KOZJAN.

Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE

Secrétaire de la séance : Peggy TRONY

Ordre au sein de la séance : 18

2025-DEL-065 - Règlement d'attribution d'une bourse communale d'aide à l'installation de jeunes médecins.

Commune de Limeil-Brévannes

Séance du Conseil Municipal du jeudi 19 juin 2025

Délibération n° 2025-DEL-065

Objet : Règlement d'attribution d'une bourse communale d'aide à l'installation de jeunes médecins.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 1511-8, D.1511-52 à D.1511-56, R.1511-44 à R.1511-46 ;

Vu l'article L.1434-4 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2022 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté ARS – DOS n°18-457 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin - Recueil des actes administratifs spécial N°IDF-007-2018-03 publié en Mars 2018 ;

Vu l'arrêté ARS – DOS n° 2022/1167 portant sur la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisance ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin ;

Vu les projets de règlement et de contrat d'engagement ;

Considérant que la ville est identifiée en zone « d'Intervention Prioritaire » (ZIP) par l'Agence Régionale de Santé ;

Considérant que pour pallier la désertification médicale sur le territoire de la Ville, la municipalité souhaite encore renforcer sa politique dynamique d'accompagnement des professionnels de santé par la mise en place d'une indemnité d'études et de projet professionnel, sous la forme d'une bourse communale ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de versement de la bourse communale au sein d'un règlement ;

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : De décider du principe d'une bourse communale d'aide à l'installation de jeunes médecins.

Article 2 : D'approuver le règlement de la bourse communale d'aide à l'installation de jeunes médecins.

Article 3 : De fixer le montant de la Bourse à 1000 euros net par mois pour une durée maximale de 2 ans.

Article 4 : D'autoriser le Maire à signer le contrat d'engagement à conclure avec les étudiants concernés dans la limite du budget communal prévu à cet effet.

Article 5 : La présente délibération est susceptible de recours par un tiers une fois rendue exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication électronique sur le site de la ville (www.limeil-brevannes.fr), ou à son affichage, ou à sa notification ainsi qu'à sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne. Le délai de recours est de deux mois et il doit être porté devant le Tribunal administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.

Article 6 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du
Val-de-Marne le.....
Publié le.....
Notifié le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur délégué

Le secrétaire,

Signé

Peggy TRONY

Le Maire

Signé

Françoise LECOUFLE

